

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION : 22 septembre 2015

DATE D’AFFICHAGE : 8 octobre 2015

PRESENTS : M. POCHON maire, M. MOULIN, Mme GREHIER, adjoints, Mme DAGNICOURT, M. BOUILLON, Mme BIEL, M. COPIN, Mme NICOLE, M. CHOULER.

ABSENTS EXCUSES : M. ROUSSEREAU (pouvoir est donné à M. POCHON)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAGNICOURT

ORDRE DU JOUR : Urbanisme - signature convention déclassement RD16 A2 - logiciel cadastre - Divers.

Compte rendu du conseil municipal du 16 septembre 2015 : sera adopté au prochain conseil

1) - URBANISME :

Le 18/09/15 - M. POCHON, 9 rue Charles de Gaulle, dépôt d’une déclaration préalable pour installation d’un vélux. Avis favorable rendu par la commission de l’urbanisme le 26/09/2015.

2) – DECLASSEMENT RD 16 A2 :

Suite à notre délibération du 16 décembre 2014 concernant les modalités de déclassement de la RD16a2 proposées par l’Agence Routière Départementale, les membres du conseil avaient accepté de reprendre le classement de la RD16a2 (2,726 Km) dans le domaine public routier communal dans l’état actuel avec une soulte en faveur de la commune.

L’ART, nous adresse ce jour la convention à signer nous proposant de reprendre la RD16a2 et qu’une compensation de 100.000€ correspondant aux travaux de remise en état sera versée à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité des membres présents et représentés ;

- **DECIDE**, de reprendre le classement de la RD16a2 (2,726 Km) dans le domaine public routier communal dans l’état actuel ;
- **S’ENGAGE** a assuré la gestion et l’entretien ;
- **ACCEPTE** la compensation de 100.000€ ;
- **AUTORISE**, M. le maire à accepter et à signer la convention.

3) – LOGICIEL CADASTRE :

Suite au CM du 16 septembre dernier M. le maire a informé les membres du conseil de la nécessité d’avoir notre plan cadastral numérisé, des renseignements complémentaires avaient été demandés.

Après avoir obtenu les renseignements nécessaires, il est retenu la Ste NFI notre prestataire actuelle pour un montant tout compris (mises à jour à annuelles, intégration PLU) de 1400€ HT soit 1680€ TTC. Une démonstration sur site sera faite par le commercial de chez NFI la 2^{ème} semaine d’octobre.

Cette dépense sera inscrite en investissement à l’article 2051 nous permettant de récupérer la TVA.

4) - DIVERS :

a) - DERATISATION :

Des devis ont été demandés à :

- la Ste AUROUZE CHIMIE
- Ets VALMI
- FRANCE HYGIENE SERVICE

En attente des devis à voir au prochain CM.

b) - SIEOM

Implantation de plates-formes :

Choix de nouveaux containers : jaune : emballages plastiques - vert : emballages en verre - orange : type de déchets laissé au choix de la commune, il est décidé que ce container recevra les cartons.

M. le maire est autorisé à signer la convention.

-Choix de l'emplacement du container de 660 litres couvercle jaune + 1 container 660 litres couvercle marron à voir au prochain CM.

c)- Mme MICHAUX qui demande que l'éclairage de la rue reste allumé toute la nuit : le conseil émet un avis négatif, un courrier sera adressé à Mme MICHAUX.

d) - Cours de Yoga :

M. le maire fait part au conseil d'une demande de Mme HOUBAUX habitante du Vaudoué qui recherche une salle pour la pratique du yoga dans le cadre d'une association (pour 1 ou 2 cours par semaine).

Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis favorable, sous la condition d'une participation aux frais (chauffage, eau..), de 300€ par an.

e) - M. le maire fait part que le repas du 13 juillet (paëlla) a été offert par la Ste PPE en échange des tuyaux de pompiers qui lui ont été donnés.

f) - M. le maire informe que les déchets végétaux seront ramassés 2^{ème} quinzaine de novembre. Le broyage sera effectué par la Sté PPE à titre gratuit. Un avis sera distribué à la population pour prévenir de la date de passage.

g) - QUESTIONS :

M. Francis COPIN, demande l'aménagement de l'entrée de Mainbervilliers par la RD16a2 (rond point rue de la cave aux moines) et demande la réfection du trottoir rue de la libération à l'angle de la rue de la cave aux moines.

Un rendez-vous va être pris avec M. BARBEDETTE, responsable de secteur à l'Agence Routière Départementale de Veneux les sablons.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 23h

Le maire,

Patrick POCHON